

Actualité



Novembre 2023 : Publication du prix repère de vente de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels

Publication du Prix repère du mois de novembre 2023

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été supprimés le 1^{er} juillet 2023.

La [Commission de régulation de l'énergie](#) (CRE) publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel. Celui-ci comporte le prix d'abonnement et le prix du kilowattheure. Sur la zone où GRDF est le gestionnaire de réseau de distribution, le prix repère est le suivant :

Grille du prix repère de vente du gaz naturel pour novembre 2023 sur la zone de GRDF

	Cuisson/eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (€/an)	87,12	102,94	209,28	257,18
Part variable moyenne (€/kWh)	0,09227	0,12077	0,07318	0,09784
Part variable fourchette basse (€/kWh)	0,08974	0,11773	0,06725	0,09075
Part variable fourchette haute (€/kWh)	0,09776	0,12736	0,08518	0,11233

Pour les zones desservies par une entreprise locale de distribution, le prix repère est différent.

> Pour en savoir plus sur les prix repères dans les différentes zones, consultez la page : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>

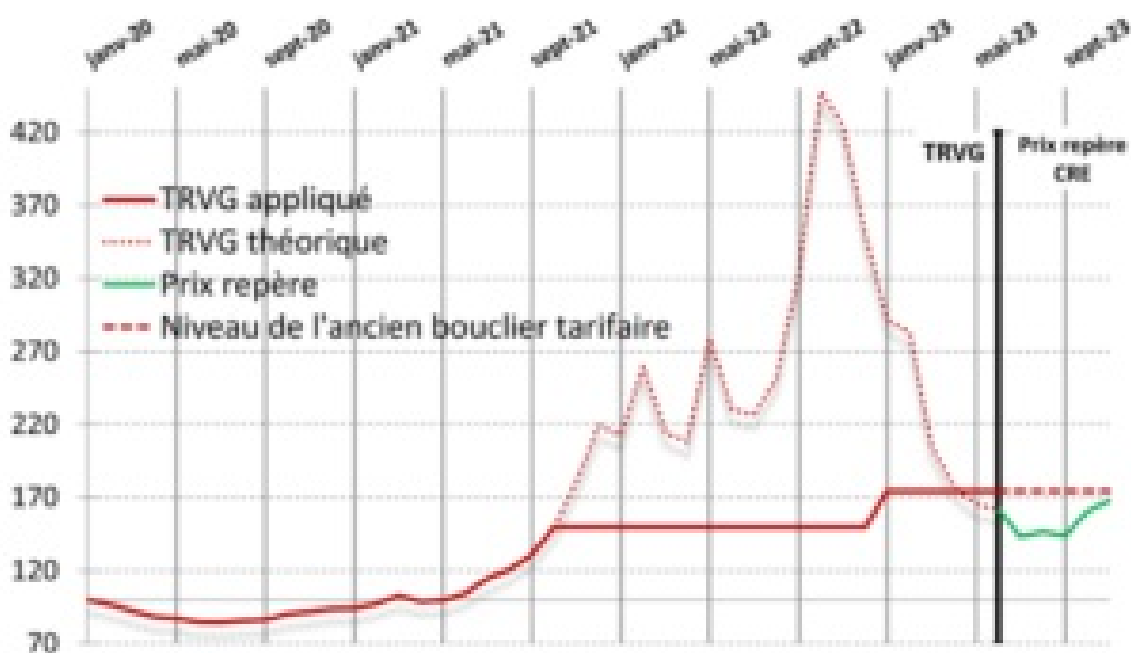
Important : Les fournisseurs n'ont pas l'obligation d'appliquer ce prix repère et sont libres dans la

construction de leurs offres.

À noter : Les offres à prix indexés sur le barème de référence ou sur le « *prix repère* » sont moins risquées que les offres avec d'autres formules d'indexation sur les prix de marché.

Évolution du tarif réglementé de vente de gaz moyen d'Engie et du prix repère moyen

Évolution du tarif réglementé de vente de gaz moyen d'Engie et du prix repère moyen, hors taxe et CTA, depuis le 1^{er} janvier 2020 (base 100 depuis le 1^{er} janvier 2022)



Comment comparer les offres ?

Pour comparer les offres, utilisez le comparateur du médiateur national de l'énergie : <https://comparateur.energie-info.fr>

Et consultez :

- ✓ notre actualité : [Offre de fourniture d'électricité ou de gaz : que faut-il regarder ?](#)
- ✓ notre fiche pratique : [Comment comparer les offres d'électricité et de gaz naturel ?](#)

 Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits